

220C0395
FR0000121964-FS0103

29 janvier 2020

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

KLEPIERRE
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 29 janvier 2020, Norges Bank¹ (Bankplassen 2, P.O Box 1179, Sentrum, 0107 Oslo, Norvège) a déclaré avoir franchi en hausse, le 28 janvier 2020, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société KLEPIERRE et détenir 15 264 858 actions KLEPIERRE² représentant autant de droits de vote, soit 5,04% du capital et des droits de vote de cette société³.

Ce franchissement de seuils résulte d'une réception d'actions KLEPIERRE à titre de collatéral.

¹ La Banque Centrale de Norvège.

² Dont 517 055 actions détenues à titre de collatéral.

³ Sur la base d'un capital composé de 302 664 095 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.